

Une population plus âgée vivant dans les territoires urbains et périurbains

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 161 • Mai 2023



Sous réserve de la poursuite des tendances démographiques actuelles, la population d'Auvergne-Rhône-Alpes continuerait de croître mais de plus en plus lentement, gagnant 677 000 habitants à l'horizon 2050. La région compterait alors davantage de seniors que de jeunes, contrairement à aujourd'hui. Le vieillissement de la population ne toucherait pas les territoires avec la même intensité. La croissance démographique serait plus soutenue dans les grandes agglomérations hors métropoles et dans les ceintures urbaines. Les métropoles resteraient jeunes et garderaient leur rôle de moteur de la croissance démographique régionale. Le rural sous influence urbaine conserverait son attractivité migratoire. La population du rural éloigné des villes continuerait de croître dans le centre de la région et diminuerait sur les reliefs. Enfin, les centres urbains intermédiaires continueraient de perdre des habitants.

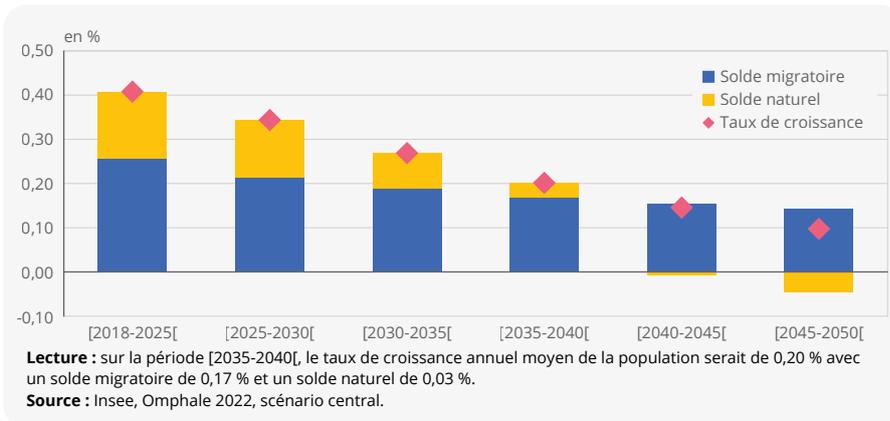
677 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2050

L'évaluation de la dynamique démographique future dans les territoires tient une place importante dans la mise en œuvre de politiques publiques, notamment en matière d'adaptation et d'aménagement des infrastructures et des services. À l'horizon 2050, si les tendances démographiques actuelles de fécondité, d'espérance de vie et de migrations se poursuivaient, la population d'Auvergne-Rhône-Alpes continuerait de croître **► source et méthodologie**. Ainsi, la région compterait 677 000 habitants supplémentaires par rapport à 2018 pour atteindre 8,67 millions de résidents, soit une augmentation globale de 8,5 %. Le pic démographique serait enregistré en 2056, puis la population régionale commencerait à diminuer pour atteindre 8,65 millions d'habitants en 2070 **► pour en savoir plus**.

Ralentissement de la croissance démographique d'ici 2050

La population d'Auvergne-Rhône-Alpes poursuivrait donc son accroissement d'ici 2050 mais de plus en plus lentement,

► 1. Décomposition de l'évolution de la population en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2018 et 2050



passant de +0,4 % en moyenne annuelle entre 2018 et 2025 à +0,1 % entre 2045 et 2050 **► figure 1**. Ce ralentissement n'est pas nouveau ; il perdure depuis quelques années et devrait se prolonger.

Cet affaiblissement de la dynamique démographique serait essentiellement dû à la chute du solde naturel (excédent des naissances sur les décès) et, dans une moindre mesure, à celle du solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs). Le premier subirait une forte érosion : il

passerait de +0,15 % par an en moyenne entre 2018 et 2025 à -0,05 % par an entre 2045 et 2050. Il deviendrait négatif tout au long de la période mais se réduirait de moitié (+0,26 % par an entre 2018 et 2025 à +0,14 % entre 2045 et 2050).

Sur l'ensemble de la période 2018-2050, la croissance régionale s'élèverait à +0,25 % par an en moyenne, portée quasi exclusivement par l'excédent migratoire (+0,19 % par

En partenariat avec :

► Mot du partenaire



Le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes (Ceser) rassemble les acteurs de la société civile de la région. Par leurs analyses et propositions, ses 190 membres contribuent à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, en veillant en particulier aux enjeux de solidarité et d'équilibre des territoires et en s'appuyant sur une vision prospective. À travers sa section Prospective, le Ceser poursuit son exploration des futurs possibles pour Auvergne-Rhône-Alpes. Il a choisi de s'intéresser aux modes de vie à l'horizon 2050. La démographie est centrale, c'est pourquoi il s'appuiera sur des projections réalisées en partenariat avec l'Insee. L'étude apporte des éléments de caractérisation des territoires et constitue une précieuse source d'informations pour l'ensemble des acteurs afin d'anticiper certaines évolutions.

Antoine Quadri, Président du Ceser Auvergne-Rhône-Alpes

an entre 2018 et 2050). Le solde naturel légèrement positif (+0,06 %) y contribuerait très modérément.

Cependant, une majorité des territoires devrait faire face à davantage de décès que de naissances entre 2018 et 2050, en lien avec le vieillissement de la population, la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et celle du nombre d'enfants par femme. Les zones dans lesquelles le solde naturel resterait positif seraient celles rassemblant une population jeune en 2018 (dont l'âge moyen est inférieur à 42 ans).

Davantage de seniors que de jeunes

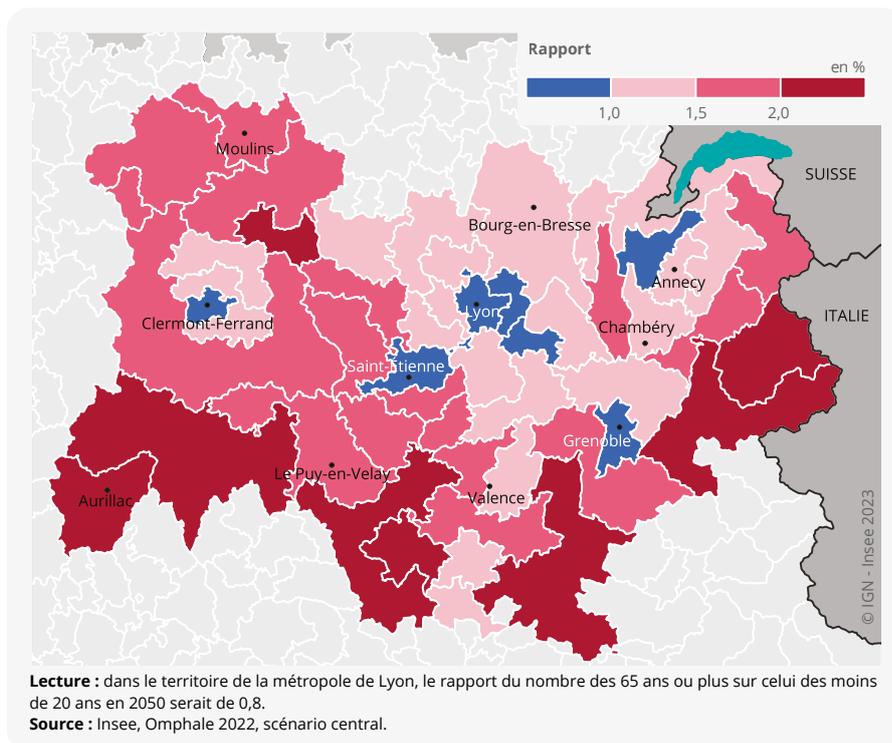
À l'horizon 2050, Auvergne-Rhône-Alpes compterait davantage de seniors que de jeunes, les premiers rassemblant 26 % de la population et les seconds 22 %. La région passerait de huit à douze seniors pour dix jeunes entre 2018 et 2050. Ce changement de rapport entre générations serait lié à l'augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus (+722 000) accompagnée de la diminution du nombre de jeunes de moins de 20 ans (-64 000). Le nombre de seniors âgés de 70 à 84 ans augmenterait de moitié avec 416 000 personnes supplémentaires, quand les 85 ans ou plus, population la plus concernée par la perte d'autonomie, doubleraient (+276 000). La hausse d'ici 2050 du nombre de personnes âgées et très âgées pose dès à présent la question du nombre et de l'adaptation des équipements quotidiens et d'accueil. Toutefois, le vieillissement ne toucherait pas les territoires avec la même intensité ► **figure 2**. En particulier, les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand compteraient plus de jeunes que de seniors alors qu'en Ardèche par exemple, l'espace rural éloigné des villes dénombrerait trois seniors pour un seul jeune.

Des habitants qui se concentreraient dans les espaces densément peuplés

En 2050, six habitants sur dix vivraient dans des territoires densément peuplés, part en légère progression par rapport à 2018. La moitié d'entre eux demeurerait dans l'une des quatre métropoles de la région. Ces territoires, qui regroupent les métropoles, les grands centres urbains de Chambéry, d'Annecy, de Valence et du pourtour genevois ainsi que leurs ceintures urbaines, accueilleraient 80 % des 677 000 habitants supplémentaires. Si dans ces trois types d'espaces le nombre de personnes supplémentaires est pratiquement identique, l'augmentation de la population correspondrait à 7,4 % dans les métropoles, 14,9 % dans les ceintures urbaines et 18,5 % dans les grands centres urbains ► **figure 3**.

La croissance démographique serait différente selon les espaces, à l'image des

► 2. Rapport du nombre des 65 ans ou plus sur celui des moins de 20 ans en 2050 selon le zonage d'étude



disparités territoriales déjà existantes et qui seraient toujours présentes en 2050. À chaque territoire serait associée une dynamique naturelle ou migratoire qui lui serait propre ► **figure 4**. Elle refléterait les grandes phases actuelles du cycle de vie de la population : départ pour les études ou un premier emploi, mise en couple, arrivée des enfants, déménagement pour devenir propriétaire, éventuel retour au pays à l'approche de la retraite.

Attractivité des grandes agglomérations hors métropoles et des ceintures urbaines

Les grands centres urbains et les ceintures urbaines de la région connaîtraient la plus forte hausse démographique à l'horizon 2050. Comme à l'échelle régionale, ce seraient les migrations, à l'avantage de ces espaces, qui porteraient leur croissance tandis que le solde naturel resterait positif mais faible. En effet, ces territoires

conserveraient leur attrait résidentiel auprès des familles avec enfants en provenance des métropoles, à la recherche d'un logement plus grand dont elles deviendraient propriétaires, tout en restant proches des pôles d'emploi et des équipements. Grands centres urbains et ceintures urbaines enregistreraient toutefois le même ralentissement démographique, avec un solde naturel s'érodant pour finalement se retourner, et un solde migratoire baissant régulièrement sur la période (de façon plus modérée dans les ceintures urbaines). La population des grands centres urbains de Chambéry, d'Annecy, du pourtour genevois et de Valence augmenterait au total de 189 000 habitants, soit +0,53 % par an entre 2018 et 2050 avec un fort excédent migratoire (+0,40 %) et un faible excédent naturel. Ces espaces compteraient 57 000 personnes supplémentaires âgées de 20 à 64 ans, ces actifs contribuant pour 30 % à leur croissance démographique contre seulement 3 % à l'échelle de la région. Les habitants seraient aussi en moyenne plus

► 3. Variation de la répartition de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes par type de territoire [2018-2050]

Type de territoire	Répartition de la population régionale en 2018 (en %)	Répartition de la population régionale en 2050 (en %)	Gain ou perte d'habitants entre 2018 et 2050	Répartition du gain ou de la perte d'habitants (en %)
Grands centres urbains	12,8	14,0	189 200	28
Ceintures urbaines	15,7	16,7	187 800	28
Métropoles	31,8	31,5	187 300	28
Rural périurbain	10,0	10,4	106 500	16
Rural non périurbain	13,9	13,1	28 700	4
Urbain inter et rural périurbain	5,7	5,1	-8 700	-1
Centres urbains intermédiaires	4,5	4,0	-14 600	-2
Autres territoires	5,6	5,2	700	0
Auvergne-Rhône-Alpes	100	100	676 900	100

Source : Insee, recensement de la population 2018, Omphale 2022, scénario central.

seraient âgées de 70 à 84 ans, ce qui pose la question de l'adaptation des équipements et des services à la population.

Le rural éloigné des villes : croissance au centre de la région et déclin sur les reliefs

Le reste des espaces ruraux regroupe les territoires de la Tarentaise, de la Maurienne, du Bugey, des Balcons du Dauphiné, entre Bièvre et Isère, à la porte de Drômardèche, du Diois, des Baronnies, des Monts d'Ardèche, au sud du Pilat, du Livradois-Forez, du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, de la Limagne, du nord du Beaujolais. Leur croissance démographique serait relativement atone (+0,08 % par an en moyenne entre 2018 et 2050) et en baisse par rapport à la période récente. Cela résulterait d'un fort excédent migratoire (+0,57 %) compensé par un déficit naturel presque équivalent (-0,49 %). Ces espaces abriteraient un tiers de 65 ans ou plus à l'horizon 2050, soit la plus forte proportion régionale. Mais cette évolution démographique recouvre deux réalités : des territoires en croissance, situés au centre de la région, et autant en déclin, localisés majoritairement dans les reliefs.

Ainsi, les territoires ruraux éloignés des villes, situés principalement dans la vallée du Rhône, gagneraient des habitants au rythme de +0,34 % par an entre 2018 et 2050. Ils bénéficieraient d'un fort excédent migratoire (+0,46 %) compensant le déficit naturel (-0,30 %). Les petites villes de Privas, Crest et leurs alentours seraient dans une situation similaire. Ces territoires gagnaient déjà des habitants sur la période 2013-2018. En revanche, le nombre de personnes susceptibles de s'installer dans ces espaces venant à se réduire, la croissance ralentirait dans la plupart d'entre eux et stagnerait dans le rural non périurbain de la Drôme et de l'Ardèche. De plus, la croissance serait alors portée principalement (à 73 %) par l'augmentation des personnes de 70-84 ans. Cette contribution est plus forte qu'au niveau régional (62 %).

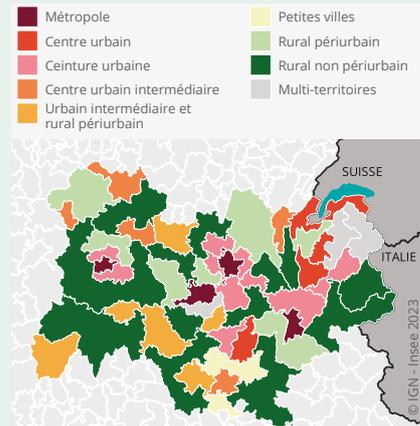
Dans les Alpes et le Massif central, les territoires ruraux éloignés des villes perdraient des habitants au rythme de -0,29 % en moyenne par an entre 2018 et 2050. Malgré un attrait migratoire (+0,46 %), les décès supplanteraient fortement les naissances (-0,75 %). Dans ces espaces ruraux non périurbains en déprise, où le nombre de seniors dépasse déjà celui des jeunes en 2018, le phénomène devrait s'amplifier d'ici 2050 avec 36 % de personnes de 65 ans ou plus pour deux fois moins de personnes de moins de 20 ans. De plus, la population des 20-64 ans diminuerait très fortement sur la période.

► Source et méthodologie

Les projections régionales de population 2018-2070 représentent une déclinaison locale des projections France entière diffusées par l'Insee en novembre 2021. Le modèle Omphale permet de réaliser des projections infranationales, en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires sur la base d'hypothèses sur la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). La modification de ces hypothèses peut entraîner des résultats différents. Pour plus d'informations, se reporter à la page <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6652134>.

L'étude des projections de population à l'échelle infra-régionale nécessite d'avoir des territoires comportant au moins 50 000 habitants : des regroupements d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont dû être réalisés. Ces derniers ont été caractérisés selon leur densité et le caractère périurbain ou non des territoires ruraux, permettant de définir neuf groupes distincts. Chaque EPCI a été classé selon la proportion de sa population vivant dans l'un des sept niveaux de la grille de densité communale. Un EPCI rural est qualifié de périurbain si la majorité de sa population vit dans une aire d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus.

► Zonage d'étude



Source : Fideli 2018.

Le territoire de la Tarentaise enregistrerait le déclin démographique le plus important de la région : -1,25 % en moyenne par an du fait de forts déficits à la fois migratoire et naturel. Ce territoire perdrait ainsi 17 000 habitants en un peu plus de 30 ans. Les personnes actives de 20-64 ans contribueraient essentiellement au déficit migratoire. Les emplois très souvent saisonniers, combinés à la difficulté de se loger compte tenu de la présence de nombreuses résidences secondaires pourraient expliquer ce phénomène. Les hauts reliefs hauts-savoyards seraient dans une situation presque similaire.

Les centres urbains intermédiaires continueraient de vieillir et perdraient des habitants

Enfin, les centres urbains intermédiaires abritant principalement des communautés d'agglomération de villes moyennes, compteraient moins d'habitants en 2050 qu'en 2018 (-15 000 personnes), soit -0,13 % par an entre 2018 et 2050. Cette déprise démographique serait progressive et essentiellement due au déficit toujours plus fort des naissances sur les décès. Dans ces territoires, les arrivées dépasseraient encore les départs et leur solde aurait tendance à augmenter. La déprise se poursuivrait dans les communautés d'agglomération de Moulins, de Vichy et de Montluçon, qui perdent des habitants depuis longtemps. La communauté d'agglomération du Haut-Bugey (Oyonnax), au cœur de la Plastique Vallée, subirait toujours les effets de la déprise industrielle. Le territoire comprenant Roanne et celui comprenant Aurillac (qui font partie d'espaces associant rural périurbain et

centre urbain intermédiaire) perdraient aussi des habitants.

Le centre urbain intermédiaire de Montélimar ferait exception avec une croissance de +0,38 % par an entre 2018 et 2050, principalement portée par l'excédent des arrivées sur les départs (+0,32 %) et un solde naturel légèrement positif, qui s'explique par sa géographie au cœur de la vallée du Rhône, bassin d'emplois. Par ailleurs, Aubenas, Annonay et leurs alentours ruraux périurbains bénéficieraient de la même dynamique.

En 2018, dans les centres urbains intermédiaires, le nombre de seniors dépasse déjà celui des jeunes. Ce phénomène devrait s'amplifier d'ici 2050 avec 31 % de personnes de 65 ans ou plus pour 20 % de moins de 20 ans, de façon moins marquée que pour le rural éloigné des villes en déprise. Dans ces deux types de territoire, moins de la moitié de la population serait active (20-64 ans) d'ici 2050. ●

Emma Bianco, Aline Labosse, Christèle Thouilleux (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- « À l'horizon 2070, 8,65 millions d'habitants en Auvergne-Rhône-Alpes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 151, novembre 2022.
- Retrouvez les mêmes résultats pour chaque département sur insee.fr.

